



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 27/04/2021

GESTION DE L'EAU LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU POUR L'IRRIGATION

Mesures de limitation

Conformément à l'arrêté cadre interdépartemental en vigueur délimitant les zones d'alertes et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoires des usages agricoles de l'eau,

le préfet de la Charente-Maritime prend les mesures de limitation des usages de l'eau suivantes :

Mesures nouvelles à compter du mercredi 28 avril 2021, 08 heures :

OUGC	Bassin	Mesure de restriction
SAINTONGE	Charente aval Bruant	Alerte de printemps Les limitations d'usage consistent en une interdiction des prélèvements pour l'irrigation: <ul style="list-style-type: none">- le mercredi de 08h00 à 19h00- le jeudi de 08h00 à 19h00- le vendredi de 08h00 à 19h00- du samedi 08h00 au dimanche 19h00- le lundi de 08h00 à 19h00.- le mardi de 08h00 à 19h00

Mesures reconduites :

OUGC	Bassin	Mesure de restriction	Date d'entrée en vigueur
EPMP	Mignon Courance	Alerte renforcée Interdiction totale des prélèvements d'irrigation agricole, sauf mesures dérogatoires	Lundi 26 avril 2021 08 heures

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000

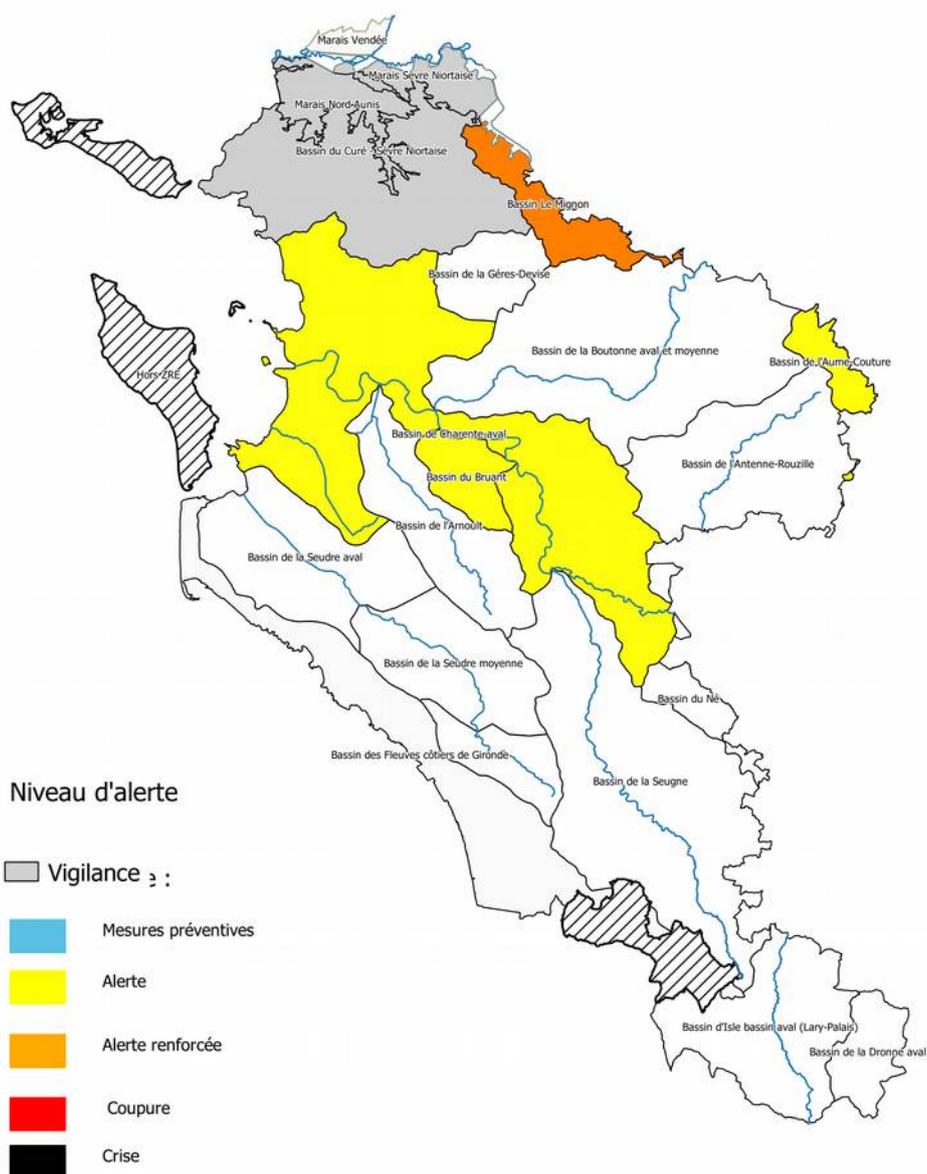
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

OUGC	Bassin	Mesure de restriction	Date d'entrée en vigueur
EPMP	Curé-Sèvre MP6 Marais Nord Aunis MP5,4	Vigilance Gérée dans le cadre du protocole de gestion de l'Établissement Public du Marais Poitevin (EPMP)	lundi 26 avril 2021 08 heures
COGESTEAU	Aume-Couture	Alerte de printemps interdiction d'irriguer 3 jours sur 7 lundi, mercredi et vendredi de 8h le jour même à 8h le lendemain	vendredi 16 avril 2021 08 heures

**Gestion quantitative de l'eau
Situation des bassins de Charente-Maritime au 28 avril 2021**



Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)